

Le 8 mai 2020

Monsieur Carl Landry
Ferme Landrynoise inc
1150, rang 7
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

Objet : Recevabilité – Demande d'engagement et d'informations complémentaires dans le cadre du projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc. sur le territoire de la municipalité de Sainte-Albert (Dossier 3211-15-018)

Monsieur,

Le projet cité en objet est présentement à l'étape de la recevabilité environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Les informations exigées dans le présent document découlent de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que de certains autres ministères.

Engagement et informations complémentaires demandés

En référence à la réponse fournie à la **QC2-5** du document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires, il est indiqué qu'une dérogation mineure et une lettre d'appui de la part de la municipalité de St-Albert ont été obtenues le 13 janvier 2020.

Toutefois, l'initiateur du projet répond en partie à la question. La dérogation mineure vise deux bâtiments existants, mais fait toutefois abstraction de ceux projetés, ce qui est incomplet et manque de clarté. Le document mentionne aussi qu'aucune condition n'est associée à la dérogation mineure pour la situation actuelle.

L'initiateur doit préciser et mettre à jour, au moyen d'une cartographie appropriée, ce qui est actuel et réellement projeté, particulièrement en ce qui concerne le site principal.

Conséquemment, l'initiateur doit fournir les informations suivantes :

- identifier et cartographier les bâtiments d'habitation et autres bâtiments;

- indiquer sur une carte les limites du périmètre d'urbanisation, les immeubles protégés ainsi que les distances entre les infrastructures actuelles et prévues au projet;
- identifier dans un tableau les éléments sensibles sur le site principal du projet où se concentre l'essentiel des activités tels que :
 - les bâtiments d'habitation et autres bâtiments;
 - le périmètre d'urbanisation (ses limites actuelles et projetées si elles sont connues – ex. : demande d'exclusion à la CPTAQ en cours);
 - les immeubles protégés, dont la liste figure dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC.
- le tableau doit aussi contenir le type et le nombre d'éléments sensibles, les distances réglementaires ainsi que les distances réelles.

Veillez vous engager à nous fournir ces informations avant la période d'information publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont le début est prévu le 6 juin 2020. Cet engagement est nécessaire pour compléter l'étape de recevabilité de l'étude d'impact.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M^{me} Stéphanie Roux, au 418 521-3933, poste 4094, ou à l'adresse électronique suivante : stephanie.roux@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

Original signé

Marie-Eve Fortin